

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2022
Compte-rendu de la séance

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été convoqués le 07 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Francis MANDON, M. Jean BALLOT, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD, M. Bertrand LIAGRE, M. Benoit SADRY, Mme Muriel DELALLET, Mme Astrid COTINEAU.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Myriam BEAULIEU à Mme Colette DESPLOMBAIN, M. Eric FENOLL à Mme Carine VILLEDIEU, Mme Sophie GOURINAT à M. Bertrand LIAGRE, M. Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD, M. Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bertrand LIAGRE.

La séance est ouverte à 19H00.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner M. Bertrand LIAGRE comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2022 :

Sur proposition du Maire et avec accord unanime du Conseil, le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2022 est validé.

I – DÉLIBÉRATIONS

1 – Mise en place du travail à distance (délibération 2022/51)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil fixe les conditions du travail à distance pour les agents communaux.

2 – Désignation des référents SCoT (délibération 2022/52)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil désigne respectivement Jean-Jacques LAMANT et Jean BALLOT référent titulaire et suppléant pour le projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

3 – Arrêt de l'adhésion au service informatique de l'ATEC 87(délibération 2022/53)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêt de l'adhésion au service informatique de l'ATEC87 suite à la fin de la maintenance et du développement de la suite de logiciels métier créée par ce service du Conseil Départemental.

4 – Signature de la convention de partenariat avec la CC Val de Vienne pour l'organisation du mois de la petite enfance (délibération 2022/54)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes du Val de Vienne pour l'organisation du mois de la petite enfance entraînant une participation financière de la commune à hauteur de 292 €.

5 – Attribution d'une subvention de 300 € à l'association la Frégate (délibération 2022/55)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association la Frégate.

6 – Modification des tarifs municipaux (délibération 2022/56)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie les tarifs de location des salles municipales avec notamment la mise en place d'un forfait chauffage afin de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie.

7 – Modification des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public (délibération 2022/57)

Pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie les horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public de la commune. L'éclairage public dans le bourg et les villages s'éteindra à 21h00 et se rallumera à 6h00.

8 – Demande de subvention au titre de la DETR pour l'achat d'une suite de logiciels métiers (délibération 2022/58)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention de 50 % au titre de la DETR pour l'achat d'une suite de logiciels métier pour les services administratifs.